

Barème d'Honoraires

À compter du 01/06/2025

AVIS DE VALEUR VENALE

GRATUITE pour toute commercialisation par l'Agence dans les 12 mois.

Hors mandat (indivision, succession, informatif) : **130€ par immeuble / terrain.**

Immeuble supplémentaire : 50€.

HONORAIRES DE VENTE*

PRIX (Net vendeur)	HONORAIRES TTC Mandat simple	HONORAIRES TTC Mandat exclusif
De 0 à 59.999€	10% avec un minimum de 4.000€	9% avec un minimum de 3.500€
De 60.000€ à 89.999€	8,5%	8%
De 90.000€ à 109.999€	8%	7,5%
De 110.000€ à 129.999€	7,5%	7%
De 130.000€ à 159.999€	7%	6,5%
De 160.000 à 199.999€	6,5%	6%
De 200.000€ à 249.999€	6%	5,5%
De 250.000€ à 299.999€	5,5%	5%
De 300.000€ à 549.999€	5%	4,5%
Prix > 549.999€	4,5%	4%

* Le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les **tarifs maximums** pratiqués en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017, relatif à l'information des consommateurs par les professionnels.

* Dans le cadre d'une délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier, le barème applicable est celui de l'Agence titulaire du mandat.

HONORAIRES PROFESSIONNELS

Lotisseurs, promoteurs, constructeurs, marchands de biens...

Le barème applicable est celui du professionnel en charge du programme concerné.

INTERAGENCE

Le barème qui s'applique est celui du détenteur du mandat de vente (sauf convention contraire convenue au préalable) :

- **60 %** des honoraires pour l'agence détentrice du mandat de vente
- **40 %** des honoraires pour l'agence ayant présenté l'acquéreur*

* **clause de non-double rémunération** : Si l'Agence ayant présenté l'acquéreur est directement rémunérée par ce dernier au titre d'un mandat de recherche, elle ne pourra prétendre à aucune commission supplémentaire sur le mandat de vente détenu par l'Agence Reynaud Immobilier.

HONORAIRES LOCATION

➤ Habitation vide ou meublée

Prestations	Bailleur	Locataire
Visite, Constitution du dossier, Rédaction du bail	8€/m ²	8€/m ²
Etat des lieux	3€/m ²	3€/m ²

➤ Commerciale /Location de locaux professionnels

Prestations : Visite, Constitution du dossier	Les honoraires incombent au locataire et/ou au bailleur selon le mandat 15% HT du loyer annuel
Rédaction du bail par notaire en sus	

MEDIATION DE LA CONSOMMATION

Pour tout litige afférent à l'exécution du présent mandat, le mandant, s'il est un "consommateur" au sens de l'article liminaire du code de la consommation, est informé qu'il peut saisir le médiateur sectoriel : Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice. Adresse : 49 Rue de Ponthieu, 75008 Paris.
<http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso>.



Reynaud Immobilier. Carte Professionnelle CPI n° 3402 2018 000 028 674 délivrée par la CCI de l'Hérault le 16/05/2021. RCS : 835 108 549 Montpellier. Siren : 835108549. Siret : 83510854900022. TVA intracommunautaire : FR56835108549.

RCP : MMA Entreprise 14 bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9. Police n° 120 137 405.

Garanti(e) par Galian, 89 rue La Boétie 75008 PARIS pour un montant de 120.000€.